

Maurecourt, le 21 novembre 2015

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le 19 novembre à 20 h 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérald RUTAULT, Maire,

Etaient présents : M. TISSIER, M. GUERREY, Mme LEYGNIER, Mme BARATELLA, M. LE GOFF, M. WOTIN, Mme DURAND, Mme DUPUY, M. LAMBORAY, Mme GIBB, M. BAUDIN, Mme DELANNOY, M. DRECOURT, M. CAUSSIAUX, Mme MORY, M. PASCUAL, Mme ESON (arrivée à 20h50), Mme LE MEZEC, M. COQUELET,

Excusés : M. HOUBRON (représenté par Mme DURAND), M. PERRIAU (représenté par M. TISSIER), Mme BURGGRAF (représentée par Mme DUPUY), Mme FILIU (représentée par M. GUERREY)

Absents : Mme GAMITO, M. LEBRUN

Secrétaire de séance : M. LAMBORAY

À l'ouverture du conseil municipal, suite aux évènements tragiques du vendredi 13 novembre 2015, Monsieur demande qu'une minute de silence soit observée par l'ensemble du conseil municipal et le public présent afin de rendre hommage aux victimes des attentats de Paris et de s'associer à la douleur des familles.

Information sur les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°07/2015 : Avenant n°1 relatif au marché d'entretien des réseaux d'assainissement pour un montant de 2 476,80 euros TTC.

N°08/2015 : Désignation de Madame BARATELLA pour représenter la commune de Maurecourt à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

N°09/2015 : Renouvellement du service de paiement par internet des prestations périscolaires.

N°10/2015 : Renouvellement de la convention de veille et d'intervention foncière passée avec la SAFER.

N°11/2015 : Marché passé selon procédure adaptée pour la réfection d'un mur en moellon jouxtant la sente des Hirondelles pour un montant de 84 407,80 € TTC.

N°12/2015 : Contrat d'entretien des bouches et poteaux d'incendie pour un montant de 3 348,00 € TTC.

Le Conseil Municipal

Décide d'attribuer les subventions ci-dessous énumérées aux associations dans leur ensemble, après s'être conformées à l'article 1611-4 du code des collectivités territoriales.

Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2015.

SUBVENTIONS 2015

Amicale des donateurs de Sang (2014+2015)	1 640,00 €
Tennis	5 000,00 €
Autour de Berthe Morisot	390,00 €
A.V.E.R.T.I. « Les Galopins »	1 100,00 €
Avenir APEI	250,00 €
ACR	250,00 €
Bibliothèque des Malades du Centre Hospitalier de POISSY	100,00 €
Bibliothèque Lire-Vivre Hôpital de PONTOISE	100,00 €
Boutique familiale de Conflans	250,00 €
Cercle Musical de Maurecourt	2 740,00 €
Chorale arc en ciel	750,00 €
Comité Jumelage Maurecourt-Brundall	1 510,00 €
Copra 184	620,00 €
Croix Rouge (Service Aide-Ménagères)	1 300,00 €
Enfance espoir enfants hospitalisés	150,00 €
FCPE Maurecourt	330,00 €
FNACA	100,00 €
Foyer des Anciens	1 320,00 €
La Ligue des Droits de l'Homme	120,00 €
Les Enfants de Laprak	320,00 €
Les Restos du Cœur	500,00 €
Objectif Forme	600,00 €
MISSION LOCALE	5 057,00 €
TOTAL	24 497,00 €

A L'UNANIMITE

Décide de supprimer à partir du 1^{er} Janvier 2016 la participation des bateliers s'élevant à 15 euros par mois.

A L'UNANIMITE

Décide de voter les tarifs 2016 et fixe ces derniers ci-dessous.

	Tarifs 2016
BROCANTE	
<u>habitant de la commune</u>	
le m linéaire	8,30 €
<u>hors commune</u>	
le m linéaire	9,70 €
MARCHE DE NOEL (tarif unique)	
2,90 m	31,00 €
3,70 m	38,00 €

MARCHE DU TERROIR (pour 2 jours)	
2,90 m	73,00 €
3,70 m	97,00 €
BIBLIOTHEQUE	
Cotisation par famille hors commune de la CACP (gratuit pour les communes de la CACP)	21,00 €
Renouvellement d'une carte d'abonnement suite à une perte	2,00 €
SERVICES	
vente exceptionnelle (par jour)	220,00 €
ambulants (par jour)	10,80 €
ALIMENTATION ANIMATIONS ET CULTURE	
Soda 25cl	1,50 €
café	1,00 €
Vin (le verre)	1,50 €
Bière (25 cl)	2,50 €
Eau (50 cl)	0,50 €
Eau (150 cl)	1,50 €
Crêpe/pain perdu	1,50 €

A L'UNANIMITE

Décide :

A COMPTER DU	DE SUPPRIMER	DE CREER
01/01/2016	2 postes d'atsem de 1 ^{ère} classe à temps non complet (32h32mn)	2 postes d'atsem principale de 2 ^{ème} classe à temps non complet (32h32mn)
01/01/2016	1 poste d'attaché à temps complet	1 poste d'attaché principal à temps complet
01/07/2016	1 poste d'adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe à temps complet	1 poste d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
01/01/2016		1 poste d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet

A L'UNANIMITE

Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et d'état civil,

Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,

Approuve la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la commune,

Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

Décide d'autoriser les agents non titulaires indiciaries à percevoir une indemnité pour des astreintes de toutes natures effectuées.

A L'UNANIMITE

Prend acte de la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise concernant les nouvelles orientations relatives à l'accompagnement des clubs labellisés.

Approuve la modification des attributions de compensation telle que ci-après annexée (annexe 1).
Dit que ces nouvelles orientations seront mises en place à compter du 1er janvier 2016.

Annexe 1 : Impact sur les attributions de compensation prévisionnelles 2016

Annexe 2 : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 28 septembre 2015

	Attribution de compensation 2015	Impact CLETC 28 septembre 2015	Attribution de compensation prévisionnelle 2016 (hors impact éclairage)
<i>Boisemont</i>	95 287		95 287
<i>Cergy</i>	3 725 192	- 264 890	3 460 302
<i>Courdimanche</i>	1 472 520		1 472 520
<i>Eragny</i>	1 952 098		1 952 098
<i>Jouy Le Moutier</i>	3 715 835	- 4 050	3 711 785
<i>Maurecourt</i>	721 627		721 627
<i>Menucourt</i>	1 234 622		1 234 622
<i>Neuville</i>	259 489		259 489
<i>Osny</i>	1 329 125	- 21 500	1 307 625
<i>Pontoise</i>	3 865 089	118 350	3 983 439
<i>Puiseux</i>	14 076		14 076
<i>Saint Ouen l'Aumône</i>	508 068	141 000	649 068
<i>Vauréal</i>	3 146 743	- 7 750	3 138 993
TOTAL	22 039 771	- 38 840	22 000 931

A L'UNANIMITE

Valide dans son intégralité la charte de l'école maternelle Chantebelle approuvée par le Comité Technique,

Précise que cette charte s'applique à tous les agents occupant un poste d'ATSEM,

Indique que cette charte sera transmise à la directrice de l'école maternelle Chantebelle et à chaque agent occupant un poste d'ATSEM

Charge le Maire ou son représentant de s'assurer de la bonne application et du respect de cette charte, présente en annexe

A L'UNANIMITE

Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer chez le notaire une promesse de vente et/ou un acte de vente, avec la société EFIDIS, relatif aux parcelles AD 1198 (613 m²), AD 1200 (14 m²), AD 1204 (28 m²), AD 1205 (17m²) d'une superficie total de 672 m², pour un montant de 40 000 euros net vendeur.

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2016.

A L'UNANIMITE

Approuve la convention d'action foncière avec l'EPFY pour la réalisation d'un programme d'habitat dans les secteurs « les Poussins » (AD 539-540-541-542-543-544-545-546-547-550 et pour partie AD 548-549-551-552 1 553°) pour une contenance globale de 11 136,00 m² et « Tarry » (AI 28-29) pour une contenance globale de 1 758,00 m², jointe en annexe de cette délibération,

Autorise le Maire à signer, ladite convention et les pièces y afférentes.

A L'UNANIMITE

-Décide d'adhérer au service intercommunal droit des sols au sein de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) à compter du 1^{er} janvier 2016;

-Approuve la convention cadre ainsi que la convention particulière ci-jointes, qui précisent les modalités de fonctionnement, de financement du service commun ADS et les rôles et obligations respectives de la commune et de la communauté d'agglomération.

-Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention particulière ainsi que tous les avenants et documents relatifs à ce dossier.

-Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2016 et suivants.

A L'UNANIMITE

La séance est levée à 21h15